Comprendre le nouveau CCAG Travaux 2021

Appels d'offres et marchés -

En résumé

Cette formation vous apporte les éléments essentiels pour appréhender les modifications apportées au nouveau CCAG Travaux paru dans l'arrêté du 1 avril 2021.

Objectifs :

Savoir identifier les différences entre les marchés publics et privés de travaux.
Identifier les points de vigilance dans la constitution du cahier des clauses administratives générales travaux.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation.

Participants :

Acheteurs, juristes marchés, directeurs juridiques, contract managers ...

Effectifs :

L'effectif maximum est de 12 personnes.

Intervenants :

Formation animée par un consultant formateur, spécialisé dans le domaine des marchés publics et des marchés privés réglementés.
Tous nos consultants formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

380 €

Net de taxe par personne

D2 CCAGTRAVAUX 22-B23

1 jour, soit 7 heures

Dates et villes

Grenoble - 04 76 28 29 28

Sessions à venir - Nous contacter

Le contenu

1. Les marchés publics et privés de travaux – les faux jumeaux

Rappel du formalisme spécifique des marchés publics.
Les pièces constructives CCAG Travaux.
Les pièces contractuelles CCAG Travaux.
Les pièces contractuelles complémentaires.
La dérogation dans le CCAP.
Les pièces contractuelles Norme NFP 03-001.
Les documents de chantier.

2. La cotraitance, le groupement momentanés d'entreprises

La convention de groupement.
Le groupement conjoint ou solidaire.
La désignation du mandataire.
La défaillance d'un membre.

3. La sous-traitance : marchés publics et marchés privés

La définition de la sous-traitance.
L'acceptation tacite.
Les sanctions, la sous-traitance non déclarée.

4. Les ordres de service CCAG Travaux

Le formalisme.
La notification.
La contestation.
Les ordres de service Norme NPF 03-001.

5. Les avenants CCAG Travaux

Les articles 14 et 15.
Les avenants Norme NPF 03-001.

6. La variation des prix CCAG Travaux

L'article 9.4.
La référence à l'index.
La franchise de 3 mois.
Le calcul du point de départ.
La variation des prix Norme NFP 03-001.
Les retards liés au maître d'ouvrage.

7. Les avances du CCAG Travaux

Les généralités.
Les taux.
Le cas des PME.
Les avances de la Norme NFP 03-001.

8. Les acomptes mensuels

L'article 12.
Les acomptes provisoires.
La contestation.
Les acomptes mensuels Norme NPF 03-001.

9. La réception de l'ouvrage et les réserves

La date d'effet.
La procédure.
La Norme NFP 03-001 – date de réception et procédure.

10. L'élaboration du décompte général définitif DGD CCAG Travaux

La gestion de solde de marché de travaux.
Les points d'alerte.
Le mémoire de réclamation.
L'élaboration de DGD Norme NFP 03-001.

11. Les pénalités de retard CCAG Travaux

Les sanctions.
L'article 19.
Les pénalités de retard de la Norme NFP 03-001.

12. Les différentes garanties après réception

La garantie de parfait achèvement.
La retenue de garantie.
La garantie biennale « de bon fonctionnement ».
La garantie décennale.
La garantie contractuelle pour vices intermédiaires.
Les bons réflexes pour anticiper les points de blocage.

Méthodes, moyens et suivi

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation conformément aux éléments présentés.

Moyen d'appréciation de l'action

Le stagiaire est soumis à des mises en situations, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Suivi de l'action

Une feuille de présence par demi-journée devra être signée par le stagiaire.

Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.